



Europ'Act 2014-2020

Programme opérationnel national d'assistance technique
interfonds FEDER / FSE

Résumé à l'intention des citoyens

Europ'Act, est le **Programme national d'assistance technique interfonds** au service de la mise en œuvre des fonds européens structurels et d'investissement en France pour la période 2014-2020. Cofinancé par le FEDER et le FSE, son autorité de gestion est le Commissariat général à l'égalité des territoires (CGET), en lien avec la Direction générale à l'outre-mer (DGOM) pour les actions spécifiques destinées aux Régions Ultrapériphériques. **Europ'Act s'adresse aux acteurs en charge de la mise en œuvre des fonds européens structurels et d'investissement (FESI).**

Afin d'assurer une mise en œuvre cohérente des FESI, les règlements européens imposent à chaque État membre de mettre en place un Accord de partenariat qui définit les grandes orientations de la programmation 2014-2020. En France, l'architecture et la gouvernance des fonds européens ont été très largement revisités. Ainsi leur gestion est majoritairement décentralisée aux conseils régionaux dans le cadre de la loi n° 2014-58 du 27 janvier 2014 de modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des métropoles. L'Etat reste toutefois autorité de gestion d'une majorité du FSE, de la totalité du FEAMP et d'une partie du FEADER et du FEDER. Il est par ailleurs garant de la coordination de l'intervention des FESI en France.

Au total, 83 programmes nationaux, interrégionaux, régionaux et de coopération territoriale européenne sont mis en œuvre sur le territoire français pour la période 2014-2020. Cette nouvelle architecture engendre un besoin d'appui renforcé auprès des nombreux acteurs en charge de la mise en œuvre des fonds.

Le programme Europ'Act 2014-2020 est l'outil privilégié pour répondre à ce besoin. Il doit notamment permettre de rationaliser et d'optimiser les interventions et les actions support à destination des autorités de gestion des programmes:Etat (Services centraux et déconcentrés), conseils régionaux, etc.) et de produire des outils d'aide à la décision nécessaires au pilotage de l'Accord de partenariat et des programmes. Il a également vocation à soutenir des actions répondant à un besoin de partage, d'harmonisation, de mise en réseau, de capitalisation d'expérience et de bonnes pratiques.

En raison de la spécificité du programme, destiné particulièrement aux autorités de gestion, d'audit et de certification des FESI, la possibilité de déposer des candidatures spontanées n'est pas prévue pour la période 2014-2020. **Les financements pourront être sollicités auprès de l'autorité de gestion du programme selon les modalités suivantes :**

- **soit directement par les représentants des autorités de gestion, de certification, d'audit, ministères coordonnateurs et ministères compétents** (notamment CGET, DGOM, DGEFP, CICC, DGFIP, DGPAAT, conseils régionaux...);
- **soit par un organisme public ou privé en réponse à un appel à candidatures** lancé par l'autorité de gestion.

2017, une année de mise en œuvre efficace.

L'année 2017 a permis de mettre en œuvre de nombreuses réalisations apportant l'appui nécessaire aux des acteurs responsables de la coordination des fonds et des programmes européens en France, et en charge de leur mise en œuvre.

En termes opérationnels, 24 opérations ont été programmées en 2017 pour un coût total de 13.588.663,33 € (dont 7.822.987,56€ de crédits communautaires) portant le taux de programmation à 36% au 31/12/2017.

Les opérations programmées sont principalement destinées à:

- la mise en place du système national de suivi informatisé des programmes SYNERGIE (développement du logiciel, accompagnement des utilisateurs...),
- l'appui des autorités en charge des programmes (réunions de réseau et groupes de travail sur des thématiques telles que l'évaluation, l'urbain, l'appui réglementaire ; la mise en place d'outils ainsi que de produits support tels que études, fiches pratiques ; formations...),
- des actions de communication aussi bien pour les professionnels de la mise en œuvre des fonds que pour les bénéficiaires potentiels et le grand public,
- la participation au niveau européen aux réseaux d'échanges techniques et stratégiques concernant la mise en place des politiques de l'Union.

Pour toute information complémentaire, voir le portail d'information sur les Fonds européens en France (site cofinancé par Europ'Act): www.europe-en-France.gouv.fr.